KATIVIK

COMMUNIQUÉ

Une autre subvention du gouvernement du Québec permet de réduire davantage le coût de l'essence et de verser 500 $ aux aînés du Nunavik

Kuujjuaq (Québec), le 30 novembre 2007 – Lors de la Conférence Katimajiit qui a eu lieu à Kuujjuaq les 23 et 24 août 2007, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Administration régionale Kativik (ARK) une subvention de 12 100 000 $ pour la mise en place de mesures visant à réduire les coûts de transport pour les résidents du Nunavik sur une période de trois ans. Le 28 novembre 2007, le Conseil de l'ARK a approuvé, par la résolution n° 2007-93, une autre réduction du prix de l'essence de 0,16 $ le litre pour tous les résidents du Nunavik, y compris les organismes et les entreprises, et le versement d'une subvention de 500 $ à tous les aînés résidant au Nunavik. Ces deux mesures sont le fruit des pressions politiques qu'ont exercées l'ARK et la Société Makivik pendant de nombreuses années.

À compter du 1er décembre 2007, les Nunavimmiut bénéficieront donc d'une autre réduction de 0,16 $ le litre d'essence. L'ARK versera la subvention aux distributeurs, soit Kuvviti Fuel, Emudluk Fuels, les magasins Northern, les Entreprises Halutik et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec pour chaque litre d'essence vendu.

Par ailleurs, les personnes âgées de 60 ans et plus le 1er décembre 2007 résidant au Nunavik recevront chacune un chèque de 500 $ pour les aider à atténuer les effets qu'a le coût de la vie élevé au Nunavik sur leurs conditions de vie. Les aînés peuvent s'attendre à recevoir leur chèque par la poste avant Noël.

Le Conseil de l'ARK a également approuvé le 1er décembre 2007 le renouvellement du Programme de réduction des tarifs aériens en vigueur depuis le 1er octobre 2006.

L'ARK remercie les distributeurs d'essence pour leur collaboration. Ainsi, la mesure visant à réduire le coût de l'essence au Nunavik a pu être mise en œuvre rapidement. L'ARK invite tous les organismes publics à lui retourner toutes les économies réalisées par l'application de cette mesure. L'ARK propose de réinvestir tous les fonds ainsi reçus des organismes publics dans d'autres mesures visant à réduire le coût de la vie au Nunavik.

L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

-30-

Renseignements :

Julie Grenier
Coordonnatrice des communications
Administration régionale Kativik
819-964-2961, poste 2317
jgrenier@krg.ca